

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 17 Février

EN ALLEMAGNE

La France n'a pas à regretter ce qui se passe actuellement en Italie et en Allemagne.

Crispi après Bismarck, Waldersée après Crispi... il y a là un spectacle qui ne laisse pas que d'être singulièrement intéressant. Plus que jamais, c'est le cas de dire qu'en politique, il faut surtout compter avec l'imprévu.

Lorsque Guillaume II, il y a un peu moins de trois ans, monta sur le trône, qui eût pu penser qu'il détruirait aussi vite ses anciennes idoles ?

Depuis son avènement, le nouvel empereur, en effet, n'a cessé de faire marcher l'Europe d'étonnement en étonnement.

Il s'était fait à lui-même la réputation d'un prince belliqueux, avide de combats et de gloire militaire, et voici que, malgré certains hymnes plus ou moins poétiques et enthousiastes en l'honneur du passé, il n'a cessé, sur le terrain des réalités présentes, de manifester pour la paix un attachement particulier.

On voyait en lui le défenseur des privilèges de l'aristocratie prussienne, des *jun-kers*, comme on dit de l'autre côté du Rhin, et, tout au contraire, Guillaume II a pris en main les intérêts de la classe ouvrière.

On avait prétendu qu'il était un piétiste acharné et un antisémite résolu, et il vient de casser aux gages le pasteur Stocker, le fameux prédicateur de la cour, et de faire faire un nouveau pas en Allemagne à la cause de l'égalité des cultes, en facilitant aux israélites l'accès des grades militaires et des carrières qui leur étaient encore presque fermées.

Enfin Guillaume II s'était lui-même posé en disciple et en fervent admirateur du prince de Bismarck et aussi du général de Waldersée. Tout-à-coup, d'un trait de plu-

me, il a retiré à l'un la direction des affaires de l'Allemagne qu'il exerçait avec tant de supériorité et de prestige depuis trente ans ; à l'autre, il enlève la succession du comte de Moltke, qui, dit-on, considérait le général de Waldersée, longtemps son *ad latus*, comme le plus capable de ses lieutenants.

Naguère on rappelait une réponse faite, au début de son règne, par le grand Frédéric. Le maréchal de Dessau disait au nouveau roi : « Sous le règne de feu votre père, j'étais une autorité ». — « Sous le mien, reprit Frédéric, il n'y a qu'une autorité : la mienne. »

Guillaume II semble s'être approprié cette doctrine. C'est l'essence même de la royauté, d'ailleurs, d'aimer les têtes qui se courbent et de craindre les fronts qui se relèvent.

Kronprinz, Guillaume II ne voyait certainement pas M. de Bismarck, ni tout le reste, du point de vue qui est devenu le sien depuis qu'il est empereur et roi.

Dès l'instant où il eut ceint la couronne, il voulut être le maître. Tant que Bismarck était là, ce n'était point possible. Le chancelier couvrait l'empereur de son ombre, *magni nominis umbra*. Il fut sacrifié.

Il en fut de même de beaucoup d'autres. La disgrâce du général de Waldersée a paru surprendre ; elle n'était que la conséquence des décisions antérieures. Guillaume II a tenu à être son propre chef d'Etat major général comme il est devenu son propre chancelier. En un mot, désormais, l'Etat c'est lui.

Est-ce là pour la France une bonne ou mauvaise fortune ?

Pour l'instant, nous ne pouvons que nous applaudir des résultats du changement survenu en Allemagne.

Nous n'entendons plus à tout instant gronder contre nous la voix dure et brutale de M. de Bismarck qui, tout en voulant peut-être, depuis 1871, le maintien de la paix, n'avait jamais cessé d'user de la gallophobie comme d'un moyen de gouverne-

ment, toujours employé par lui avec le même succès au sein du parlement prussien.

Ce que l'on pourrait craindre, peut-être, c'est que le jeune empereur, en présence des difficultés et des résistances auxquelles se heurte sa politique personnelle, ne voulût quelque jour frapper quelque grand coup.

Peu nous importe, si c'est à l'intérieur de l'Allemagne.

Nous n'avons aucune raison de défendre ou de plaindre M. de Bismarck. Ce serait un don-quichottisme vraiment exagéré.

Si c'est à l'extérieur, au contraire, que Guillaume II prétend agir, nous n'avons qu'à conserver l'attitude qui, depuis 1871, n'a cessé d'être la nôtre : une attitude à la fois prudente et résolue.

En résumé, dans un cas comme dans l'autre, la France n'a rien à craindre.

Il y a des terrains sur lesquels la puissance des faits prime la volonté des rois et des empereurs. Guillaume II en a lui-même fait l'expérience avec la conférence de Berlin et la lymphe de Koch. Il en serait de même pour le désarmement si l'empereur allemand venait, comme on l'annonce, à tort, croyons-nous, à le demander. On ne guérit pas par décret les maux de l'humanité.

En tout cas, observons et veillons ; le temps combat pour nous ; laissons le faire.

* *

LES JUGES DE PAIX

ET LA RÉDUCTION DES FRAIS DE JUSTICE

Chaque fois que les pouvoirs publics essayent de toucher à l'organisation judiciaire, ils se heurtent à des difficultés inextricables. Il n'y a qu'une voix dans notre pays pour réclamer une justice plus prompte et surtout moins coûteuse ; rien ne semble, au premier abord, plus simple que de mener à bonne fin une réforme dont tout le monde reconnaît la nécessité ; mais à peine s'est-on mis à l'œuvre que les déceptions commencent ; on ne tarde pas à s'apercevoir qu'il est im-

par les toiles mal jointes.

Soudain, il s'arrêta ; il venait de voir passer Jenny de son côté avec quelqu'un qui lui parlait et l'entraînait.

Il se sentit piqué au vif et, voulant connaître cet heureux mortel dont il voyait seulement le bras entourer la taille de la jeune fille, il rentra sous la tente.

Sans avoir l'air de la chercher, il gagna un côté où il y avait des tables et des chaises, et qu'on nommait buvette, et se trouva admirablement placé pour voir sans être vu.

Les danseurs étaient au repos, entre deux figures.

Jenny semblait apporter beaucoup d'attention à ce que lui disait son danseur, qui parlait avec volubilité.

Jean-Pierre se sentit mordre au cœur par le démon de la jalousie.

Ce danseur, il le connaissait.

C'était le fils du bourgeois qui lui prêtait autrefois son bateau.

Il se nommait Maurice Bertrand.

Sorti à vingt ans de l'École polytechnique, il venait d'être promu au grade de sous-lieutenant dans le 25^e régiment de ligne, en garnison dans le Nord, et avant d'aller rejoindre son corps, il était venu embrasser ses parents et dire un adieu aux fêtes villageoises de son pays.

M. Bertrand père, amateur de pêche, voyait souvent M. Durand, et les deux jeunes gens, Maurice et Jenny, s'étaient connus tous jeunes.

Quelquefois, en plaisantant, les parents disaient :

— Nous marierons Jenny et Maurice, et ils

possible de toucher à un seul rouage sans courir le risque de détraquer toute la machine.

La discussion en ce moment engagée à la Chambre, à propos de la compétence des juges de paix, est peu divertissante, mais elle est féconde en enseignements.

Dans l'ancienne France, il était de bon goût de plaider. On ne connaissait pas de passe-temps plus aristocratique. L'engouement qui existe dans le monde moderne pour les courses de chevaux, n'est rien auprès de l'irrésistible attraction que la procédure exerçait autrefois sur les classes supérieures de la société.

Aujourd'hui les procès ont cessé d'être un luxe et un plaisir ; on ne les recherche plus comme une distraction agréable et distinguée, on les subit comme une douloureuse fatalité. Mais les infortunés plaideurs ne s'en ruinent pas moins à fond comme par le passé. Ils y mettent seulement moins d'entrain ; voilà toute la différence.

Pourtant il serait injuste de nier qu'un sérieux progrès ait été accompli. Autrefois, c'était le procureur qui s'enrichissait de la dépouille des clients ; aujourd'hui, c'est l'Etat seul qui profite des sacrifices énormes qu'un citoyen français est obligé de s'imposer pour se faire rendre justice.

Il n'est rien de plus dangereux pour un pays qu'un mécanisme fiscal arrivé au dernier degré de perfection. Au point de vue de l'art, la régie de l'enregistrement est un de ces organismes délicats, ingénieux, savants et compliqués, dont on ne peut s'empêcher d'admirer l'agencement.

Ajoutons bien vite qu'en France, cette merveilleuse machine est entre des mains vigilantes, éclairées et honnêtes. Aucune pièce soumise au droit fixe ou au droit proportionnel n'échappe aux investigations du fisc ; et, tout compte fait, il est rare que dans un procès le total des frais à payer au Trésor public, ne soit pas un peu supérieur à l'intérêt en litige.

Aussi ne peut-on toucher à l'édifice sacro-

s'appelaient, eux, gentiment mon petit mari, ma petite femme.

Puis, Maurice était parti au collège à Paris, et les souvenirs d'enfance s'étaient envolés.

Ce soir-là, Maurice, déjà un homme avec sa moustache naissante, son grade d'officier et son équipement tout neuf, était assez joli garçon et attirait les regards de plus d'une jeune fille, jalouse de danser avec lui.

Il racontait à Jenny, charmée et fière d'avoir été choisie pour danseuse par M. Maurice, il racontait dis-je leurs parties d'autrefois, souvenirs qui, prétendait-il, l'avaient suivi sur les bancs de la classe, et qui ne le quitteraient jamais, maintenant qu'il avait retrouvé sa petite femme, si splendidement belle.

En entendant de semblables paroles, la coquette Jenny faisait la roue et se laissait aller au bras de son danseur, qui attaquait la place en militaire, c'est-à-dire de front et avec toutes ses armes.

Jean-Pierre ne savait pas tout cela, mais il le devinait, et son visage exprimait à la fois la colère et le désappointement.

Un coup d'archet vint enlever les danseurs

Maurice dansait fort bien et, conduite par lui, Jenny pirouettait avec une grâce et une légèreté qui auraient fait envie à plus d'une nymphe de l'Opéra.

Le malheureux pêcheur comprit alors ce qu'il y avait de distance entre lui et l'officier, et désespéra de danser jamais avec autant de désinvolture.

Mais il cherchait à se consoler en disant :

— Si je danse mal, je l'aime bien.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT. 12

LE

Conscrit de Corbeil

PAR AUGUSTE VILLIERS

VI

LA BELLE MARINIÈRE

Enfin, tout le monde étant placé, la véritable ouverture fut enlevée avec entrain, et la contredanse commença.

La musique n'était pas divine, mais Jean-Pierre n'en fut pas moins électrisé. Il tenait dans sa large main les doigts effilés de Jenny, son bras droit enlaçait la taille svelte et élégante de la jeune fille et son souffle caressait les cheveux noirs de celle qu'il adorait.

Comment dansa-t-il ? Combien de fois le meilleur fut-il obligé de lui dire :

— A droite ! à gauche ! en avant ! pas de ce côté — avancez donc ! — Il ne s'en douta même pas.

Il ne voyait qu'une chose, Jenny ; il savourait ce bonheur inespéré de la sentir près de lui et de mêler par moments son haleine à celle de la jeune fille.

La musique avait cessé qu'il sautait encore,

— C'est fini, dit Jenny en souriant.

saint de l'Ordre des juridictions et du Code de procédure, sans mettre aussitôt le budget en déficit. A chaque formalité que vous supprimez, vous faites disparaître des montagnes de papier timbré, et vous tarissez du même coup une des plus abondantes sources de richesse qui alimentent le Trésor public.

Si vous remplacez des tribunaux par un magistrat unique, vous établissez une juridiction paternelle qui n'exigera plus, avec toute la rigueur nécessaire, l'enregistrement des pièces produites devant elle, et vous privez par contre-coup l'Etat des millions que lui procurent la loi de l'an VII et la loi de 1872 strictement appliquées.

Enfin, si l'on étend les circonscriptions judiciaires de façon à éliminer un certain nombre de tribunaux ou de cours inoccupés, le budget, loin d'être soulagé, est obligé de faire face aux dépenses énormes qu'exige le remboursement des offices ministériels devenus inutiles.

Il ne sera possible de procurer à la France les bienfaits d'une justice prompte et à bon marché, qu'à partir du jour où la prospérité des finances de l'Etat permettra de remanier du même coup l'organisation judiciaire, la procédure et les droits d'enregistrement. En attendant, les pouvoirs publics devront se contenter de réformes modestes. Le projet en ce moment soumis à la Chambre des députés, contient certaines améliorations de détail qui ne sont pas à dédaigner.

En principe, il n'est pas mauvais que la compétence des juges de paix soit étendue. Depuis l'époque où elle a été fixée, la valeur relative de l'argent a beaucoup diminué, et on ne saurait trop déplorer que la loi elle-même fournisse à un plaideur déraisonnable les moyens de dépenser son argent en pure perte et de causer un gros préjudice à son adversaire en le citant devant une juridiction dont les formalités sont hors de proportion avec le chiffre des intérêts en litige.

S'il ne s'agissait donc que d'élever le taux de la compétence en dernier ressort des juges de paix, nous ne saurions trop approuver le projet de loi, à la seule condition que des garanties sérieuses fussent exigées dans le recrutement de la magistrature cantonale.

Malheureusement, le projet de M. Labussière ne se contente pas de cette innovation; il élargit aussi énormément les limites de la compétence du juge de paix statuant en premier ressort, à charge d'appel devant le tribunal civil.

Suivant la législation en vigueur, ces affaires sont directement portées devant le tribunal civil qui statue en dernier ressort; et c'est, à notre avis, une singulière façon d'entendre l'économie, que de créer deux degrés de jurisprudence au lieu d'un.

DELMOURS.

INFORMATIONS

Déclarations du nouveau cabinet Italien

Le marquis di Rudini a lu à la Chambre des députés et au Sénat la déclaration ministérielle, dont voici le résumé :

« Le cabinet, a-t-il dit, s'approprie le drapeau des économies arboré par la Chambre dans sa séance du 31 janvier. Avec ce drapeau, nous nous battons, nous vaincrons ou nous tomberons, nous prenons devant vous, devant le pays, l'engagement bien arrêté d'atteindre l'équilibre budgétaire sans imposer de nouvelles charges au contribuable.

« Nous porterons une main prudente mais résolue sur tous les budgets, y compris les budgets de la guerre et de la marine pour y introduire la plus grande économie; nous chercherons également à restreindre les dépenses de l'Afrique.

« Nous proposerons quelques lois qui doivent contribuer, les unes immédiatement, les autres prochainement, à soulager le Trésor public.

« Il est urgent d'apporter quelque discipline dans la circulation résultant des opérations des Banques. »

Le passage relatif à la politique étrangère contient les déclarations suivantes :

« D'accord avec le pays, nous obéirons à sa voix que nous avons entendue haute et claire aux dernières élections. Nous maintiendrons intacte la dignité de la nation, et nous soignerons ses véritables intérêts. Notre politique sera sim-

ple, franche, sans sous-entendus, comme il convient à un pays voulant réellement la paix. Notre programme est par bonheur commun aux principaux Etats de l'Europe.

« C'est autour de cette idée de désir et de besoin de paix que se sont réunies les puissances voulant se procurer une sécurité absolue et à l'Europe une tranquillité durable. Nous maintiendrons à nos alliances une fidélité solide et pure. Nous montrerons à tous, par notre conduite, que nous n'avons pas d'intentions agressives. Des doutes, des soupçons et des défiances ayant été soulevés à tort sur nos rapports avec la France, nous nous efforcerons d'éliminer toute fausse interprétation. Nous sommes convaincus que nous inspirerons, par une conduite mesurée, une saine confiance que nous croyons mériter.

« L'Italie traverse un moment difficile à cause des difficultés financières actuelles et du malaise économique, mais nous nous relèverons, et plus vite qu'on ne croit. Il nous suffira d'un puissant effort et d'une ferme volonté. Pour atteindre ce but, la paix est une condition nécessaire. »

La Chambre, sur la proposition de M. di Rudini, s'ajourne au 2 mars, pour permettre au gouvernement de préparer les projets annoncés dans la déclaration ministérielle.

France et Russie

On écrit de Saint-Petersbourg :

Je suis en mesure de rendre compte d'une réception faite par le général-major Tenner, commandant un régiment finlandais, qui est exclusivement composé de soldats russes, aux officiers français, le colonel de Wite et le lieutenant Bourry.

Quand les officiers français visitèrent la caserne dans tous ses détails, le général Tenner demanda à un simple soldat, monjik du nord :

— Sais-tu ce qu'est la France ?

— Oui, Excellence, répond le soldat, la France est la seule amie de la Russie et les Français sont nos frères.

Un splendide déjeuner fut servi aux officiers français. Le général Tenner présidait. Au dessert, le général se leva et prononça un discours, dans lequel il appuya sur l'amitié qui a toujours existé entre la nation russe et la nation française.

A ce sujet, le général montra un tableau accroché au mur, au-dessus de la table à manger, et qui représente un épisode de la bataille de Leipzig : le soldat Kavenoi, du régiment finlandais, voyant son officier entouré d'ennemis, se jette sur lui pour le délivrer; il se bat comme un lion, mais il est fait prisonnier après avoir reçu dix-huit blessures. Napoléon 1^{er}, qui apprit cela, donna au soldat Kavenoi la croix de la Légion d'honneur, le fit immédiatement mettre en liberté, conduire aux avant-postes russes et citer dans l'ordre du jour de l'armée française.

Après le déjeuner, le général Tenner fit venir les chanteurs du régiment, qui chantèrent aux officiers français des chansons de guerre russes.

Quand les officiers français eurent bu une dernière fois du champagne à la Russie et à la France, les officiers russes les soulevèrent et les portèrent sur leurs bras jusqu'à leur voiture, criant : « Vive la France ! » pendant que la musique du régiment jouait la *Marseillaise*.

Les manœuvres d'automne

On est à peu près décidé au ministère de la guerre, dit la *France militaire*, de donner aux grandes manœuvres de l'automne prochain un développement particulier. Jusqu'à l'année dernière, les troupes prenant part aux manœuvres d'ensemble ne comprenaient jamais plus d'un corps d'armée. En 1890, le ministre a modifié le programme habituel et a mis en ligne deux corps, le 1^{er} et le 2^e, opérant l'un contre l'autre.

Cette année, une opération autrement considérable aura lieu : quatre corps d'armée y prendront part. Les corps actuellement désignés sont : le 5^e corps, quartier-général à Orléans, commandant Galland ; le 6^e corps, quartier-général à Châlons-sur-Marne, commandant Jamont ; le 7^e corps, quartier-général à Besançon, commandant de Négrier. Le dernier corps n'est pas encore désigné; il est probable que ce sera le 8^e corps, quartier-général à Bourges, commandant Kerhuc.

La concentration de ces corps se fera à Chaumont, sur le territoire du 7^e corps. Le commandant en chef des troupes sera le général Saussier, gouverneur de Paris. Les quatre corps seront réunis deux à deux, de manière à former deux armées qui seront placées sous les ordres de deux inspecteurs d'armée, probablement les généraux de Galiffet et Thomassin.

Les troupes qui prendront part à ces manœuvres sont : 5^e corps : 9 régiments d'infanterie, 2 de cavalerie, 2 d'artillerie et un bataillon du génie. — 6^e corps : 8 régiments d'infanterie, 3 de cavalerie, 2 d'artillerie et un bataillon du génie. — 7^e corps : 8 régiments d'infanterie et un bataillon de chasseurs à pied, 2 régiments de cavalerie, 2 d'artillerie et un bataillon du génie. — 8^e corps : 8 régiments d'infanterie et un bataillon de chasseurs à pied, 2 régiments de cavalerie, 2 d'artillerie et un bataillon du génie.

A ces troupes, se joindront probablement les corps indépendants stationnés dans les régions des quatre corps d'armées. 5^e corps : 5^e division de cavalerie comprenant 4 régiments. — 6^e corps : 2^e, 3^e et 4^e divisions de cavalerie, comprenant 16 régiments, plus le régiment d'Epinal, qui relève de la division de cavalerie de Lyon, 10 bataillons de chasseurs à pied, 8 régiments régionaux d'infanterie, 5 bataillons d'artillerie de forteresse. — 7^e corps : 1 bataillon de chasseurs à pied, 1 régiment régional d'infanterie, 1 régiment de cavalerie et 3 bataillons d'artillerie de forteresse.

Le total des troupes comprendrait donc 42 régiments d'infanterie, 13 bataillons de chasseurs à pied, 31 régiments de cavalerie, 8 régiments d'artillerie, 6 bataillons d'artillerie de forteresse et 4 bataillons du génie, sans compter les troupes auxiliaires. Jamais pareille opération en temps de paix n'a été faite en France.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Fêtes de Charité

Fête militaire

Comme tout ici-bas doit finir inéluctablement, même les plus belles choses, les Fêtes de charité de Cahors ne sont déjà plus qu'un souvenir.

Souvenir charmant pour les yeux, pour le cœur et qui prouve combien la population Cadurcienne est toujours prête aux grands et généreux élans.

Après le bal si brillant de la Préfecture, nous assistions, dimanche, à la plus belle Fête militaire qu'il ait jamais été donné à tout Cahors, de voir et d'applaudir. Pendant trois heures, sous les rayons d'un radieux soleil de février, sous les yeux d'un flot humain émerveillé, nos braves soldats ont montré dans les exercices les plus variés de boxe, de canne, de gymnastique, d'escrime, tout ce que la jeunesse française, disciplinée et animée de cette furia native si justement vantée, peut donner de magnifiques résultats, sous la direction intelligente de chefs dévoués et habiles.

Certes, lorsque MM. les officiers du 7^e développèrent, au sein de la Commission, un programme de Fête militaire, tout le monde applaudit à l'idée, parce que l'on sait fort bien que le succès est au bout de tout ce que l'armée organise avec autant de correction que de modestie; mais pouvait-on prévoir tout le relief donné à cette partie des Fêtes? — Pas une brèche au programme, pas un instant de lassitude pendant trois heures; l'enthousiasme populaire tenu au plus haut diapason et que nous résumons par ce cri bien des fois poussé : Vive l'armée ! Vive le 7^e !

Honneur au capitaine Jacquier, aux lieutenants Ginhoux et Gallé, organisateurs de cette belle journée;

Honneur aux maîtres d'armes, d'escrime, de boxe, de gymnastique : MM. Dozières, Bolle, Comte, Desnoyer, Giraud, Neyrat, Delpech, Malique, Théveney ; — Malachie, Brouel, Molle ; Cronzet, Charpateau, Lascroux.

Honneur aux sauveteurs du Lot, à la Société vélocipédique, à tous ceux, en un mot, qui ont participé à la brillante Fête de dimanche.

Merci, au nom des pauvres, au nom de la population cadurcienne tout entière, — au chef si distingué qui commande avec tant d'autorité et de prestige, un des plus beaux régiments de France.

Festival artistique

La nuit a passé sur cette troisième et dernière partie du programme des Fêtes et la douce quiétude du réveil, après tant d'émotions, nous donne l'image vraie, délicieuse, trop fugitive, de cet attrayant concert de grâce, de beauté et d'harmonie.

Que dire de la salle si brillamment occupée, sinon que la société cadurcienne, indifférente parfois aux plaisirs, se montre toujours empressée, lorsqu'on fait appel à son cœur et à son dévouement. Rien ne la lasse alors et, tout entière au bal de la Préfecture, à la fête de dimanche, nous la retrouvons non moins compacte hier, emplissant d'un rayonnement idéal notre salle de spectacle.

Assurément, le programme était alléchant et débordant de promesses artistiques, et ceux qui cherchent dans l'imprévu la suprême jouissance, ont vu leurs goûts comblés et au delà. Mais... qu'importent au fond l'admirable talent, les séductions si suavement harmonieuses de M^{me} Vachot, les couplets bachiques de M^{lle} Thuringer, les réveries de M^{lle} Delcroix, ou les romances langoureuses de M. Paraque ; — qu'importent les trios émus des frères guitaristes, les spirituelles chansonnettes de M. Macabiau et l'indisposition subite et si regrettable du baryton renommé, M. Guillemot. — Ce que l'on apprécie, c'est le but à atteindre et surtout le désintéressement apporté à l'accomplissement de l'œuvre sainte de la Charité.

A ce point de vue, nous devons une mention toute spéciale à nos excellents compatriotes MM. Bonafous-Murat et Bru, à notre orphéon, à la musique du 7^e de ligne, si bien dirigés par M. Combes et M. Kelsen ; les applaudissements unanimes qui ont accueilli tour à tour le jeune pianiste hors ligne, le chanteur correct, ainsi que l'ensemble choriste et instrumental, leur ont éloquentement prouvé la sympathique reconnaissance du public.

* * *

Et maintenant que les fêtes sont finies et que le souvenir en restera vivant, espérons-le, dans notre ville, qu'il nous soit permis de féliciter la Commission tout entière de sa généreuse initiative.

Nous connaissons trop bien l'esprit d'abnégation qui a dirigé tous ses membres, pour ne pas respecter son impersonnalité.

Chacun a apporté modestement à l'œuvre commune, avec le même dévouement, ses aptitudes, ses talents, ses moyens d'action particuliers. De cet ensemble d'efforts est sortie l'affirmation éclatante du grand principe humanitaire : Fraternité ! Cela doit consoler des mépris inévitables...

Plus de 4,000 fr. pour les pauvres !

Voilà le résultat ; il honore tous ceux qui y ont contribué.

X**

Courses de Vélocipèdes du 15 février

1^{re} COURSE

Bicycles et Bicyclettes (6 tours, 2000 mètres)

8 partants : Lacoste (Cahors), Luc (Cahors), Sirven (Cahors), Fournié (V. C. Caussadais), Lagaspie (Catus), Campagne (Catus), Dellard (Cahors) et Pipy (Figeac).
1^{er} Lacoste 5^m03. — 2^e Sirven 5^m07. — 3^e Fournié 5^m11. — 4^e Luc 5^m23.

2^e COURSE (ENFANTS)

Handicap (2 tours, 600 mètres)

6 partants : Galup, Bro, Biergeon, Dreuilhe et Théron.
1^{er} Galup. — 2^e Théron. — 3^e Bro. — 4^e Biergeon. — 5^e Dreuilhe.

3^e COURSE

Tricycles (4 tours, 1200 mètres)

5 partants : Lasserre, Fournié, Artigaud, Equipe Lacoste-Sirven, Bailly.
1^{er} Artigaud 3^m37. — 2^e Equipe tandem 3^m57
3^e Fournié 3^m59.

4^e COURSE

Course d'honneur

7 Partants : Lacoste, Sirven, Fournié, Luc, Artigaud, Dellard, Pipy.
Lacoste 6^m01, Sirven 6^m03, Luc 6^m25.

Liste des Adhérents au Bal

SIXIÈME ET DERNIÈRE LISTE

MM. Agar, notaire. — Valette, avocat. — Baudru, capitaine de recrutement. — Marchat, receveur de l'enregistrement à Lauzès. — Breil fils, négociant. — Signard fils. — Jubin, entrepreneur de travaux publics. — Marestaing, négociant. — Bonnet, géomètre à Labastide-Marnhac. — L. Depeyre, château de Saissac. — Anonyme. — Schmitttheissier, capitaine au 7^e. — Anonyme. — Roussel, auditeur au conseil d'Etat. — Docteur Aussel père. — Galtié. — Soulié, conseiller municipal.

Total de la sixième liste : 180 fr.

Le maréchal Canrobert

Le *Gaulois* donne de meilleures nouvelles du maréchal Canrobert, dont la santé laissait beaucoup à désirer depuis quelques temps.

Nécrologie

Un télégramme de Limoges annonce la mort de M. de Gavarde, fils de l'ancien sénateur des Landes ; M. de Gavarde, qui était sous-lieutenant au 21^e chasseurs à cheval, a succombé à la rupture d'un anévrisme.

Ce jeune officier était le neveu de M. de Gavarde, directeur des contributions directes à Cahors, auquel nous adressons nos sincères condoléances.

Elections consulaires

Samedi, à l'hôtel-de-ville, a eu lieu une réunion privée, à laquelle assistaient 150 électeurs consulaires environ, à l'effet de désigner un candidat au siège de juge suppléant au tribunal de commerce.

Sur la proposition de M. Mélet, la réunion a procédé à la nomination d'un bureau.

Ont été désignés pour faire partie de ce bureau : MM. Gabriel Blanc, président, Brunies et Rulhe, assesseurs ; Bessières, négociant à Montcuq, secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, le président déclare la séance ouverte et donne la parole à M. Mélet. M. Mélet, en termes excellents, parle du fonctionnement des tribunaux de commerce dans le présent et dans le passé et dit ce qu'il devrait être dans l'avenir.

Il se plaint de l'indifférence des électeurs qui ont le tort de trop se désintéresser des élections consulaires. M. Mélet termine son discours par des observations critiques un peu vives à l'égard du président actuel du tribunal de commerce.

L'assemblée procède ensuite au choix du candidat pour les prochaines élections.

M. Garrigues propose de désigner M. Rulhe,

mais celui-ci décline cette candidature. M. Mélet désigne M. Brunies. M. Brunies indique les raisons qui ne lui permettent pas non plus d'accepter cette candidature.

M. Blanc propose alors de choisir comme candidat M. Capelle. M. Valet demande qu'on fixe la date d'une nouvelle réunion pour savoir si M. Capelle serait disposé à accepter la candidature proposée en s'engageant à répudier tout autre candidature officielle, c'est-à-dire offerte par le tribunal de commerce lui-même.

On fait observer qu'il serait plus simple d'envoyer chercher immédiatement M. Capelle.

La séance est suspendue et reprise à l'arrivée de M. Capelle.

Mis au courant de ce qui vient de se passer et invité à déclarer s'il était candidat aux prochaines élections consulaires et s'il avait accepté le patronage du tribunal de commerce, M. Capelle répond qu'on l'avait fait pressentir par un membre du tribunal, mais qu'il avait décliné toute candidature. Il ajoute qu'il est disposé à accepter celle que lui offre l'assemblée.

M. Capelle est accepté à l'unanimité, et la séance est levée après cette observation de M. Valet: « M. Capelle se présentant en homme libre, nous l'acceptons. »

Apparence des récoltes en France au début de février

A la suite de l'hiver exceptionnellement rigoureux que nous traversons, nous venons de réunir un grand nombre de renseignements sur la situation agricole aux premiers jours de février.

Nous avons envoyé dans toutes les régions où l'on cultive le blé un questionnaire, véritable enquête agricole, dont les principaux points portaient sur la question de savoir quelle était l'étendue de terrain consacrée à la culture du blé et quelle était la proportion des dégâts commis par les gelées. Notre questionnaire demandait aussi, si le chiffre de la dernière récolte fourni par le Gouvernement ne semblait pas trop élevé à la culture et au commerce; enfin la proportion de ce qui restait entre les mains des fermiers et du commerce.

Nous avons reçu un grand nombre de lettres émanant toutes de gens d'une autorité incontestable dans ces matières et d'une scrupuleuse bonne foi. La situation agricole que nous présentons est donc l'expression de la vérité la plus sincère.

Ainsi qu'il ressort de ces documents, il est encore un peu tôt pour formuler une appréciation rigoureusement exacte des apparences des blés en terre, mais ils démontrent clairement que les jeunes blés ont beaucoup souffert dans toute la région du Nord, région qui comprend les environs de Paris, l'Artois, la Picardie, l'Aisne, une partie de la Normandie, le Nord, l'Eure et l'Eure-et-Loir.

Il y a encore des plaintes dans le Nord-Ouest, mais elles sont sensiblement moins fortes que dans le Nord; dans les régions du Centre, les avis sont très contradictoires, mais il y a eu certainement du mal.

Dans l'Est, les plaintes disparaissent complètement, la culture paraît satisfaite de ce côté, dans l'Ouest l'hiver a dû laisser de mauvaises traces, mais les avis, quoique contradictoires, ne sont pas défavorables.

La majorité des avis constate que les chiffres donnés par le Gouvernement sur la récolte ont été surestimés, et cela, dans une forte proportion; cela s'applique surtout au Nord, au Centre et la Normandie. Cependant les lettres de l'Est estiment que la dernière récolte a été bonne et que les chiffres officiels se sont rapprochés de la vérité. Il en est de même pour la Vendée et les provinces du Midi.

Il reste, en France, de la récolte entre les mains de la culture; ce sont les cultivateurs riches qui possèdent les plus forts stocks; ils espèrent vendre à de plus hauts prix vers la fin de la campagne.

Rien à dire pour les orges et les escourgeons, mais les avoines ont beaucoup souffert dans l'Ouest; il y a un quart, certains disent la moitié, à refaire.

Les colzas sont complètement perdus.

Statistique commerciale

Las importations se sont élevées, du 1^{er} janvier au 31 janvier 1891, à 308,643,000 fr., et les exportations à 201,543,000 fr. Ces chiffres se décomposent comme suit:

Importations. — Objets d'alimentation, 107 millions 707,000 fr. en 1891, contre 101,783,000 en 1890; matières nécessaires à l'industrie, 152,100,000 en 1891, contre 184,245,000 en 1890; objets fabriqués, 41,940,000 en 1891, contre 41,988,000 en 1890; autres marchandises, 6,896,000 en 1891 contre 6,568,000 en 1890. Total, 308,843,000 en 1891, contre 334,584,000 en 1890.

Exportations. — Objets d'alimentation, 44,651,000 en 1891, contre 59,045,000 en 1890. — Matières nécessaires à l'industrie, 41,035,000 en 1891, contre 46,547,000 en 1890; objets fabriqués, 103,557,000 en 1891, contre 118,976,000 en 1890; autres marchandises, 12,300,000 en 1891, contre 14,009,000 en 1890. Total, 201,543,000 en 1891, contre 238,577,000 en 1890.

Collège de Figeac

M. Blanié, bachelier de l'enseignement spécial, répétiteur stagiaire au collège de Figeac, est nommé maître répétiteur au dit collège. Cette décision aura son effet à dater du 1^{er} janvier 1891.

Récompenses agricoles aux instituteurs

Dans sa dernière séance, la Société agricole et industrielle du Lot, a décerné les récompenses désignées ci-après:

1^o Médaille de vermeil, à M. Meulet, instituteur public à Carluocet.

2^o Médaille d'argent, à M. Maurel, instituteur à Labastide-du-Vert.

3^o Médaille d'argent, à M. Sourzat, instituteur à Camburat.

Ces trois maîtres donnent avec beaucoup de dévouement, de compétence et de succès l'enseignement agricole à leurs élèves.

Les pièces espagnoles

A partir du 1^{er} mars 1891, les pièces d'or espagnoles de 10 pesetas (10 fr.), frappées à l'effigie du roi Alphonse XII et les pièces de 20 pesetas et de 10 pesetas, à l'effigie du roi Alphonse XIII, dans les mêmes conditions que nos pièces nationales de 20 et 10, seront admises dans les caisses publiques de 20 à 10 francs.

COUR D'ASSISES DU LOT

Audience du 16 février

Cette session ne comprend qu'une seule affaire, Henri Murat, vol qualifié.

Voici d'après l'acte d'accusation les faits qui lui sont reprochés:

« Dans la nuit du 26 au 27 juillet 1890, l'accusé Murat et la fille Léonard entraient dans le restaurant tenu, à Bordeaux, par le sieur Védrières. Au moment de régler le prix des consommations, une dispute s'éleva entre le restaurateur et ses clients qui refusaient de payer. Au cours de cette dispute, l'accusé se précipita sur Védrières qu'il cherchait à terrasser aidé par la fille Léonard. Il lui portait quelques coups de bouteille et lui jetait à la tête une certaine quantité d'eau bouillante. Ils réussissaient alors à renverser leur victime et à lui soustraire une somme d'environ 945 fr., une montre en argent et sa chaîne.

« L'accusé a vainement nié être l'auteur du vol qui lui est reproché; les déclarations précises des témoins et les aveux de la fille Léonard ne laissent aucun doute sur sa culpabilité.

« Murat a été déjà condamné 15 fois et notamment 5 fois pour abus de confiance et vol. En conséquence, le nommé Murat, Henri-Emile, est accusé d'avoir: A Bordeaux, depuis moins de dix ans et notamment le 27 juillet 1890, soustrait frauduleusement une certaine somme d'argent et divers bijoux au préjudice du sieur Védrières, etc.: 1^o La nuit; 2^o Dans une maison habitée; 3^o En réunion; 4^o A l'aide de violences. »

M. Estrabeau, substitut du procureur de la République, qui occupe le siège du ministère public, requiert une condamnation sévère contre Murat.

Le jury a répondu affirmativement aux questions qui lui étaient posées.

En conséquence, Murat est condamné à six ans de travaux forcés.

En réponse à cette condamnation et au moment où on le reconduisait en prison Murat, a traité M. les jurés de « paysans. »

M^o Arnaud avait accepté pour ses débuts devant le jury, la défense de Murat. De l'avis de tous, le jeune avocat a été à la hauteur de cette tâche si ingrate.

Tentative de meurtre

Dimanche soir, vers 3 h. 1/2, tandis que le jeune Elie Ambal, berger chez M. Jordanet, gardait ses moutons dans les environs du village de Laparra, près Cahors, un braconnier armé d'un fusil à un coup et muni d'un furet, se mit en devoir de fureter tout près du berger.

Elie Ambal ayant fait à cet individu peu gêné, défense de braconner sur la propriété de son maître, notre homme pour toute réponse tira un coup de fusil sur le berger qui fut atteint assez sérieusement entre le pouce et l'index de la main droite.

La police de notre ville recherche activement le malfaiteur.

Foire du 14 février

La foire du 14 février n'a pas été très importante; cependant il s'est traité quelques affaires.

Bœufs ou vaches exposés en vente 340 paires environ. Ceux destinés à la boucherie se sont vendus à raison de 35 à 39 fr. les 50 kilogs poids vif, selon qualité.

Les attelages ont été livrés au cours des derniers marchés.

Porcs. — Il y avait peu de porcs gras sur le marché, le cours moyen a été pour les gras de 54 à 56 fr. les 50 kilogs poids vif. Ceux destinés à l'élevage étaient vendus à raison de 30 à 34 fr. la

pièce selon la grosseur. Ils étaient bien recherchés.

Moutons. — Moutons ou brébis en vente 400 paires environ; les gras ont été livrés à raison de 0, fr. 65 à 0, 75 le kilog.

Halles. — Blé en vente 185 hectolitres, venant de terre 3 fr. 50 l'hectolitre. Mais 135 hectolitres; prix moyen 12 fr. 50 l'hectolitre. Pommes de terre 3 fr. 75 l'hectolitre. L'avoine 9 fr. les 50 kilogs. Les volailles grasses de 0,75 à 0,80 la livre. Les dindes de 0,50 à 0,55 la livre. Les œufs de 4 fr. à 1 fr. 45 la douzaine. Les truffes de 4 à 6 fr. la livre, selon qualité.

Gourdon

Samedi dernier, dans l'après-midi, le nommé Jean Labrande, de Costeraste, était allé labourer son champ, non loin de sa maison, et son enfant, âgé de 5 ans, l'avait suivi. Pendant qu'il était occupé à son travail, l'enfant, échappant à sa surveillance, s'est dirigé vers une mare assez profonde, où il est tombé et dans laquelle il s'est noyé. Il y avait plus d'une heure qu'il était là quand les voisins, accourus aux cris d'une femme qui passait, l'ont retiré de la mare. Tous les soins ont été inutiles pour le rappeler à la vie.

Le 2 février, un individu resté inconnu avait soustrait dans le bureau de tabac du sieur Escrouzailles une certaine quantité de cigares, cigarettes et tabac, évalués à 22 francs. Nous croyons savoir qu'on est sur la trace du coupable, qui ne serait, nous assure-t-on, qu'un jeune homme âgé de 19 ans, du village de Pech-Peyroux. On aurait vu, en effet, dimanche dernier, à Prouillac, cet individu distribuant à quelques amis des cigares de dix centimes et des cigarettes dont il ne peut expliquer la provenance.

Commissaire de police. — M. Penatier, François-Lucien, commissaire de police à Baumont (Tarn-et-Garonne), est nommé commissaire de police à Gourdon, en remplacement de M. Grenier, appelé à une autre destination.

Foire. — Favorisée par un temps assez doux, la foire de Gourdon a été belle.

Les bœufs se vendaient de 38 à 40 fr. les 50 kilos.

Le cours des brebis ou moutons était de 70 à 75 centimes le kilo.

Le blé s'est vendu à raison de 18 fr. l'hectolitre; le maïs 10 fr. l'hectolitre.

Les dindes, de 55 à 60 centimes la livre; les poulets 65 centimes la livre.

Les œufs 1 fr. la douzaine; les noix de 12 à 13 fr. l'hectolitre; les pommes de terre, de 4 à 4 fr. 50 le sac; l'avoine, 10 fr. le sac; les truffes, de 4 à fr. la livre.

Montcuq

Notre foire du 14 février, favorisée par un temps splendide, avait attiré beaucoup de monde.

Le foirail aux bœufs était bien garni.

Les porcs gras valaient de 48 à 52 fr. les 50 kilogr.; les veaux de lait, de 0 fr. 70 à 0 fr. 80 le kilogr., poids vif.

Le blé était coté 21 fr. l'hect. et le maïs 12 fr. 50 les 80 litres.

Sousecyrac

Suicide d'un gendarme. — Dimanche, un gendarme de la brigade de Sousecyrac, nommé Richard, s'est brûlé la cervelle dans sa chambre.

Il était âgé de 48 ans et marié depuis peu à une jeune femme de 18 ans.

On attribue ce suicide à des chagrins intimes.

St-Céré

Conducteur maladroit. — En rentrant de la foire d'Argental (Corrèze), le sieur Cassagnade, jardinier à St-Céré, a renversé un homme qui se trouvait sur la route.

Une des roues de la voiture de Cassagnade est passée sur la malheureuse victime de son imprudence et lui a fracturé une jambe.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction MARTIAL

Samedi 21 février 1891

Représentation extraordinaire avec le concours de:

- Blanche ROSENDAL, de la Renaissance;
- Jeanne PERVIANY, du Palais-Royal;
- Sarah SIMON, des Bouffes;
- Mathilde BOISSIER, des Variétés;
- Gabrielle D'ARCOURT, des Folies-Dramat.;
- Mlle PERRUSON, des Bouffes;
- M. MARTIAL, de l'Ambigu;
- M. DERVAL, de la Gaité;
- M. DESAYES, du Châtelet;
- M. HAMEL, des Variétés.

Une seule représentation du grand succès

LES

Locataires de M. Blondeau

Comédie-Vaudeville en 5 actes par H. Chivot

On commencera par

A la Baguette

Comédie en 1 acte

Bourse de Paris

Cours du 16 Février 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....	compt.	95 70
3 0/0 amortissable.....	compt.	96 »
3 0/0 Emprunt 1891.....		94 05
4 1/2 0/0 1883.....	compt.	105 »

Valeurs Françaises

ACTIONS

BAŒQUE DE FRANCE.....	4315 »
CRÉDIT FONCIER.....	1292 25
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	515 »
COMPTOIR N ^o D'ESCOMP ^{te}	660 »
EST (Chemin de fer).....	920 »
LYON.....	1537 »
MIDI.....	1322 »
NORD.....	1875 »
ORLÉANS.....	1580 »
OUEST.....	1080 »
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	1447 50
CANAL DE SUEZ.....	2432 »
CANAL DE PANAMA.....	38 »
Etablissements DECAUVILLE.....	537 »

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	448 »
EST 3 0/0.....	438 »
MIDI 3 0/0.....	439 25
NORD 3 0/0.....	447 »
ORLÉANS 3 0/0.....	450 75
OUEST 3 0/0.....	439 25
SUD DE LA FRANCE.....	417 »
OUEST-ALGÉRIEN.....	436 »
EST-ALGÉRIEN.....	427 »
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853.....	593 »
— — — 4 0/0 1863.....	518 »
— — — fonc. 3 0/0 1877.....	387 50
— — — comm. 3 0/0 1879.....	468 »
— — — fonc. 3 0/0 1879.....	466 »
— — — comm. 3 0/0 1880.....	464 50
— — — fonc. 3 0/0 1883.....	425 »
— — — — 3 0/0 1885.....	472 »
— — — bons 100 fr. av. lots.....	69 50
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	519 »

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	100 75
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	99 95
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	55 »
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	435 »
LOMBARDS, 3 0/0.....	344 »
SARAGOSSE 3 0/0.....	395 »

Valeurs en banque

Ch. RUSSE (gr. Société).....	660 »
Oblig. GUAYAQUIL (Équateur) 6 0/0.....	470 20
— PORTO-RICO 3 0/0.....	270 »
— BAHIA (Brésil) 5 0/0.....	450 »

BULLETIN FINANCIER

du 16 février 1891

La liquidation de quinzaine s'est passée comme c'était prévu avec la plus grande facilité. Les reports ont été modérés. Il y a un certain réveil des affaires très léger il est vrai, mais enfin c'est quelque chose après une période aussi inactives que celle que nous venons de traverser.

Le 3 0/0 est à 95.70. Le nouveau s'avance à 94.05. Il y a quelques achats sur ce fond.

Les Actions de nos grands Sociétés de crédit sont sans changements. Le Foncier est à 1288.75. La Banque de Paris à 835. Le Crédit Lyonnais finit à 818.75.

Le Crédit mobilier est à 422.50.

Les fonds étrangers sont très fermes. L'Italien débarrassé de M. Crispi, ne connaît plus d'obstacles, et reste à 94.82 1/2. La rente Extérieure est à 77 3/16.

En Banque, continuation du mouvement de l'Alpine à 229. On ne considère ce cours que comme une première étape.

Rappelons que c'est demain que sera close l'émission de la ville de Tunis. On ne trouvera pas de longtemps une occasion de placement aussi favorable.

Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon. Évitez les contrefaçons étrangères. (Rue de Provence, 36, PARIS, Rue de Béarn, 41, LYON.)

Pilules Suisses!

Le médicament le plus populaire de France.

DEMANDEZ chez tous les **LIBRAIRES**

et à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégraphe sera servi à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron. Trois mois: 12 fr.; Six mois: 24 fr.; Un an: 48 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.
2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. — 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10% du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits de 25%, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Excursions aux Stations d'hiver des Pyrénées

Arcachon, Pau, Biarritz

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, St-Jean-de-Luz, et Salles-de-Bearn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une Gare située à 500 kil. au moins de la station hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10% du prix total du billet aller et retour.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations d'hiver des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, St-Jean-de-Luz et Salles-de-Bearn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — et plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10% du prix du billet de famille.

Pourquoi employer dans les rhumes, catarrhes, bronchites, et maladies de poitrine, le goudron, produit empyreumatique désagréable et indigeste obtenu par la combustion des débris du pin, alors que le Sirop de Sève de pin Maritime de Lagasse offre aux malades la sève de pin dans toute sa pureté, telle qu'elle existe dans l'arbre sain et vigoureux au moment où il répare dans l'atmosphère, les émanations balsamiques et résineuses si appréciées des médecins.

Un médecin de nos amis nous a affirmé que, dans l'épidémie de grippe qui a régné l'an passé, le Sirop de Regnaud et la Pâte de Regnaud étaient les préparations qui lui avaient rendu le plus de services contre la toux quinteuse et déchirante de cette maladie. En effet, ces deux médicaments sont des sédatifs aussi doux qu'efficaces, qui calment la toux et rendent le sommeil aux malades atteints d'une affection des bronches ou de la poitrine.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ms}.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 35^e année. — N° 1768. — Sommaire du 14 février 1891. — Texte : Courrier de Paris par Pierre Véron. — Chronique des beaux-arts, par Olivier Merson. — Nos gravures. — L'« Omnibus », nouvelle, par Jean Rœulet. — A travers la science, par Emile Gautier. — Lettres sur la photographie, par G. Lumen. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — « Les filles Mauvoisin », par Paul Perret. — Echees, par S. Rosenthal. — Récréations. — Rébus.

Gravures : Le Mimos. — Le cardinal Simor. — M. di Rudini. — M. Nicotera. — L'insurrection portugaise. — Les chevaux de renfort. — M. Jovis. — Beaux-Arts : « Le Pain béni ». — Le bureau de la Société des agriculteurs de France. — Le Théâtre illustré, Lohengrin : « La tentation de saint Antoine ». — « Les filles Mauvoisin », par Marold. — Echees, par S. Rosenthal. — Récréations. — Rébus.

LA NATURE. Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 14 février : — La photographie des couleurs : Gaston Tissandier. — Le système métrique. — Le chauffage des voitures de chemin de fer par thermosiphon : L. B. — L'hiver 1890-1891 : E. Renou. — Les cliff dwellers : Marquis de Nadillac. — Rôle du soufre dans les végétaux. — Densimètre et pése-acides : E. H. — Le moteur thermique de l'avenir : E. Hospitalier. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 9 février 1891 : Stanislas Meunier. — Les tremblements de terre de janvier 1891. — « Supplément » : Boîte aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 15 février 1891 : — A. de Calonne : Les deux Charbonniers. — P. Maël : Mer bleu (suite). — Ch. Mérouvel : Une nuit de noces (suite). — Emile Zola : La Faute de l'abbé Mouret (suite). — Henry Créville : Le Passé. — Sacher Masoch : Le Serpent du Paradis. — A.-J. Dalsème : L'Envers de Paris (suite).

Grand almanach français illustré, publié par le Musée des familles, pour l'année 1891.

La librairie Delagrave vient de mettre en vente le grand almanach français illustré publié par le Musée des familles, pour l'année 1891. Ce magnifique volume, le troisième d'une publication qui commença pour l'année 1889 a obtenu tout aussitôt une vogue immense, forme une sorte d'encyclopédie où s'avaisinent et où sont traités, avec la plus grande diversité, par les meilleurs auteurs tous les sujets qui peuvent instruire distraire, romans, notices historiques ou scientifiques, géographie, articles de vulgarisation, anecdotes, bons mots, origine des coutumes et des locutions, conseils utiles, recettes, etc. accompagnés d'une multitude de belles et artistiques gravures ajoutant à l'intérêt du texte ou en complétant les enseignements.

Ajoutons — ce qui n'est pas à négliger — que ce beau volume, de luxe et de grand format, constitue cependant la moins onéreuse des acquisitions, puisqu'il est mis en vente au prix de 1 fr. 50 (expédition franco, 2 francs). Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Nous nous empressons d'informer nos lecteurs qu'ils trouveront dans la 291^e livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE, au mot Consul un grand article d'histoire romaine avec le tableau des Fastes consulaires qui sera si utile aux travailleurs, et un article de droit international contenant les renseignements les plus étendus sur la nomination, le recrutement, le costume, les traitements, les commissions, fonctions et attributions des Consuls de toutes les puissances.

Une livraison-spécimen est envoyée contre 1 franc en timbre-poste.

H. Lamirault et Cie, 61 rue de Rennes, Paris.

LISEZ le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction : 23, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, parait tous les jeudis. (27 années d'existence)
Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

Lorsque M. Midy prévoyait que le baume de copahu et le cubèbe allaient être abandonnés par les médecins, beaucoup de jeunes gens soupiraient d'incrédulité; aujourd'hui ils sont les plus actifs propagateurs des capsules de Santal Midy qui tiennent tout ce qu'elles promettent et guérissent rapidement. Chaque capsule porte le nom Midy.

VIGNES AMÉRICAINES

PAR MILLIONS A LA VENTE

de plants directs, porte-greffes et de plants greffés-soudés
PRIX TRÈS MODÉRÉS

S'adresser au propriétaire : M. Victor COMBES

Chevalier du Mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot)

Envoi franco du prix-courant sur demande

VIENT DE PARAÎTRE :

Expériences pratiques sur la Culture des Vignes américaines

PAR M. VICTOR COMBES

En vente chez l'auteur et principaux libraires

PRIX : 3 fr. FRANCO-POSTE

LE VIGNOBLE

DE L'ORPHELINAT D'ARNIS

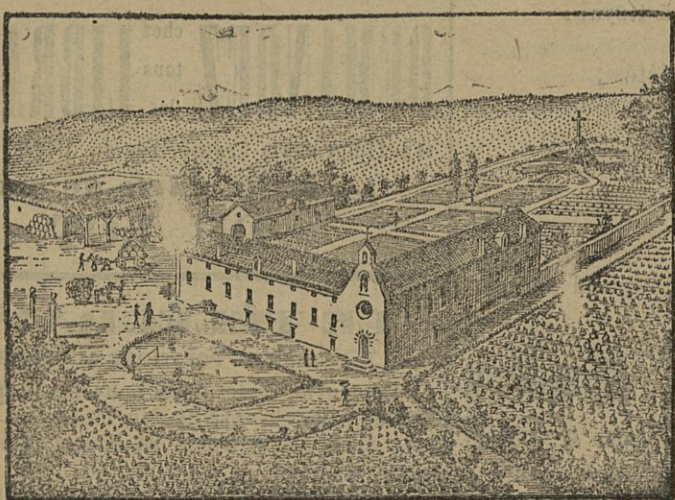
PRÈS CAHORS (LOT)

MOYENS PRATIQUES

POUR RECONSTITUER UNE VIGNE PHYLLOXÉRÉE

Par le Directeur de l'Établissement

2^e édition



Vue générale de l'Orphelinat

PRIX : 0,60. — PAR LA POSTE : 0,75

En vente chez tous les Libraires

A VENDRE

Un Phaéton, en très bon état, avec capotage, pouvant se déplacer.

S'adre ser à M. Gras, bourrelier à Castelnau-Montriat.

REPRÉSENTANTS. On demande dans toutes les localités des Représentants sérieux pour le placement de timbres en caoutchouc. Fortes remises.

S'adresser à M. E. GUARY, Imprimeur, rue Voltaire, 43, Agen.
Envoi du Catalogue avec instructions contre 0 fr. 25 c. en timbres-poste.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA HAUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Historie, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO de grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 48 fr. 75

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant le grand carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires pour un spécimen gratuit à VAYARD, éditeur, 73, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

ALPH. SÉGUELA, FILS

PÉPINIÉRISTE-VITICULTEUR

CAHORS. — 14, Avenue de la Gare, en face l'ancienne gare. — CAHORS

VIGNES AMÉRICAINES, ARBRES & ARBUSTES

Plants greffés : en alicante H. Bouschet, auxerrois-méreau, et autres variétés du pays.

Producteurs directs : racinés et boutures tels que Othello, Herbemonts, Jacques, etc.

Boutures riparia : tomenteux et glabres pour le greffage sur table

Racinés riparia : pour le greffage sur table et la plantation à demeure.

Arbres fruitiers, Arbres et Arbustes d'ornement; Arbres pour avenues, Chênes truffiers

PÉPINIÈRES A CAILLAC

Constructions Rustiques, entreprise de jardins avec plans et devis. Rocailles Artificielles.

UNIVERSITÉ DE FRANCE

ÉCOLE DE NOTARIAT

ENREGISTREMENT & HYPOTHÈQUES

DE TOULOUSE

Fondée sur l'avis du Conseil supérieur de l'Instruction Publique, en vertu d'un arrêté de M. le Ministre

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

Directeur : M. CLÉRI MALIGE

5, Rue du Sénéchal, 5

La rentrée est fixée au 15 octobre prochain

NOTA. — Les heures des cours sont établies de manière à permettre aux élèves de travailler dans les études de notaires pour faire leur stage, et d'assister aux cours de la Faculté de Droit.

Les élèves qui désirent être admis, sont priés d'en donner avis au directeur. Les parents reçoivent chaque mois les notes méritées par leurs enfants

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.